

# La retraite à mi-temps, nouveau front pour Daniel Bacquelaine

**PENSIONS** Les partenaires sociaux ont recalé unanimement le projet

- Le régime leur semble discriminant.
- Les négociations sur les métiers pénibles se poursuivent.
- Un large accord paraît improbable.

**N**ovembre débute sous la grisaille pour Daniel Bacquelaine (MR). Ce lundi, le ministre fédéral des Pensions a dû essuyer un tir groupé de critiques émanant des partenaires sociaux. Patrons et syndicats examinaient, au sein du comité de gestion du Service fédéral des Pensions, le projet de loi sur la retraite à mi-temps adopté début octobre par le gouvernement.

Les critiques à l'égard du texte sont multiples. La première porte sur le caractère restrictif du projet : le régime imaginé par le ministre ne tient pas compte des carrières mixtes et s'applique aux seuls salariés. De plus, ceux-ci doivent poursuivre leur carrière chez le même employeur que celui chez qui ils officiaient durant les 12 mois précédant la mise à la pension partielle.

« Ces lacunes dans le régime

rendent le système de pension à temps partiel difficile à expliquer et à appliquer dans la pratique », jugent les partenaires sociaux dans un communiqué commun. Sans parler des risques de recours. Le système est dès lors jugé trop rigide car il ne permet ni le changement d'employeur ni le changement de statut pour les salariés, sous peine de perdre l'accès à ce régime de pension à mi-temps.

De plus, en imposant deux déclarations à l'employeur - le salarié a bien été occupé dans un 4/5<sup>e</sup> temps ou plus au cours de l'année écoulée et sa charge de

travail sera bien réduite à un mi-temps à l'avenir -, ce nouveau régime entraînera un surcroît de travail administratif, alors que ces informations sont disponibles par ailleurs.

Enfin, les partenaires sociaux relèvent des discriminations entre ouvriers et employés, ainsi qu'entre salariés, fonctionnaires et indépendants. A cela s'ajoutent d'autres remarques. Ainsi la FGTB voit dans les chiffres du SPF Pensions la confirmation de ses critiques précédentes : le régime de la retraite à mi-temps pénalisera les femmes et les bas salaires (Le

Soir du 13 octobre), estime le syndicat socialiste.

## Métiers pénibles : une liste de fonctions semble exclue

Le ministre des Pensions n'a pas souhaité réagir à cet avis unanime des partenaires sociaux. Mais ces critiques viennent, pour lui, s'ajouter à d'autres. En effet, le 31 octobre, *L'Echo* rapportait un avis critique du Conseil d'Etat concernant l'avant-projet de loi sur les métiers pénibles, lequel pointait le manque de clarté du texte. Daniel Bacquelaine avait expliqué que les précisions souhaitées se trouvaient dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi. Un texte qu'il a tardé à communiquer aux partenaires sociaux négociant au sein du Conseil national du travail (CNT), censés conclure leurs travaux pour le 15 novembre.

Ceux-ci ont poursuivi leurs négociations ce lundi. Ils ont obtenu des avancées (mais pas d'accord) qu'ils soumettront à leurs instances respectives ce mardi, avant de reprendre leurs discussions mercredi matin. « Arriver à une liste de critères permettant de définir une liste de fonctions pénibles (NDLR : pour le secteur privé) me paraît difficile, confie

un expert. Mais je n'exclus pas que nous puissions aboutir à quelque chose de commun. » ■

PASCAL LORENT

## PRATIQUE

### La pension à mi-temps

Début octobre, le gouvernement avait approuvé le texte déposé par le ministre fédéral des Pensions instaurant un régime de pension à mi-temps pour les travailleurs du secteur public. Ce régime sera accessible aux salariés ayant presté au moins un 4/5<sup>e</sup> temps durant l'année qui précède et qui répondent aux conditions d'une demande de pension anticipée. A savoir, en 2019, être âgé de 63 ans avec 42 années de carrière. Pour les personnes affichant une carrière longue, il faudra être âgé de 60 ans avec 44 ans de travail ou de 61 ans et 43 ans de carrière. La volonté du ministre est d'arriver également à un accord pour les salariés du secteur privé. Mais les critiques des partenaires sociaux éloignent pour un temps cette perspective.

P.LT